

il sera imposé un droit de 30 pour cent *ad volorem*.

Savon commun, 1½ centin par livre; savons de Marseille (*Castille Soaps*), 5 centins par livre; noix, 3 centins par livre; amandes écalées, 5 centins par livre; amandes non écalées, 3 centins par livre; pruneaux, 1 centin par livre; prunes 30 centins par boisseau.

COLPORTAGE

Nous avons, dans le temps, travaillé avec la Société des Marchands de Nouveautés à obtenir du conseil de ville de Montréal, l'imposition d'une taxe de \$50 par tête sur les colporteurs qui infestaient la ville au grand détriment des marchands établis, payant loyer et taxe d'affaires. Nous y avons réussi et cette plaie, si elle n'a pas complètement disparu, a été considérablement atténuée.

Mais les marchands de la campagne ont, eux aussi, à souffrir de la concurrence de ces commerçants ambulants qui vont, dans les rangs et dans les concessions, arracher aux braves ménagères de nos cultivateurs, des prix exorbitants pour des marchandises de pacotille.

Le remède pour la campagne est le même que pour la ville, une taxe suffisante pour réduire à sa plus simple expression le nombre de ces itinérants. Nous avons assez de confiance à l'influence dont jouissent les marchands auprès du conseil municipal de leur localité, pour croire possible, avec un peu de travail, d'en obtenir l'adoption d'un règlement imposant une licence raisonnable sur les colporteurs. Ils ont deux ressources: le conseil local et le conseil de comté. Si le conseil local, souvent composé en majorité de cultivateurs, ne se rend pas compte de la justice de leur demande, que les marchands du même comté unissent leurs efforts et dressent au conseil de comté qui, composé des maires des différentes paroisses, ne saurait manquer d'accorder leur requête. Naturellement, la licence pour tout un comté devra être plus forte que celle qui pourrait exiger un conseil de paroisse ou de village. D'un autre côté, l'obligation de prendre une licence, dans chaque paroisse où ils voudraient opérer, découragera plus vite les colporteurs, quand même le chiffre de la licence serait assez bas.

Aide-toi, le ciel t'aidera, dit le proverbe. Que les marchands s'aident et ils réussiront.

MODES ET NOUVEAUTÉS

Marché de Manchester. — MM. Baerlein & Co. nous écrivent :

Depuis notre dernier rapport, notre marché a subi quelques fluctuations, à cause du cours irrégulier des cotons de Liverpool, sans d'ailleurs produire d'écarts importants dans les prix. Il est arrivé que l'on a refusé un jour des prix que l'on a acceptés l'autre et *vice-versa*, mais comme résultat définitif des transactions de la semaine, on peut dire que les prix se maintiennent au niveau des prix de la semaine passée.

Quelques peu d'affaires ont été conclues en filés jumel à prix fermes, les cotons d'Egypte étant à la hausse.

Chaînes continues faibles.

Marché de Lyon. — Nous ne pourrions pas même, en remontant bien loin dans les annales de notre marché, trouver une situation aussi pénible et surtout aussi inexplicable que celle qui a existé pendant une grande partie de la semaine qui vient de s'écouler. On ne raisonnait plus. La preuve en est dans les ventes faites par certains détenteurs, au-dessous du prix de revient des soies nouvelles. Oh a bien parlé également de contrats à livrer faits à des conditions désastreuses. Nous avons de la peine à croire aux cours articulés, car non seulement ils ne laissent aucun bénéfice, mais encore mettaient les producteurs en légère perte.

Du reste, au moment où l'on assurait ces affaires comme faites, les fileurs n'avaient encore aucune provision. Ils n'étaient même pas encore renseignés exactement sur le coût des cocons.

Depuis deux ou trois jours, il s'est produit un mieux très accentué qu'il faut attribuer aux nouvelles bien meilleures pour l'article, reçues de tous les côtés.

Jusqu'à ce jour, nous avons parfaitement bien compris les motifs de l'abstention des commissionnaires en soieries, dit le *Moniteur des soies*. Mais si cette abstention devait se prolonger davantage elle deviendrait incompréhensible, car aujourd'hui tout le monde est fixé sur ce qu'on ignorait il y a quelque temps, c'est-à-dire sur le résultat de la récolte qui est telle qu'une baisse sur les cours actuels nous semble impossible. Il faut donc espérer que nos acheteurs d'étoffes vont reprendre leurs achats sur banque, et qu'ils n'hésiteront pas plus longtemps à donner les ordres qu'ils

peuvent avoir pour la saison d'hiver.

Grande fermeté sur le métal blanc pour lequel on a fait de 62½ à 63½ à New-York et 28½ à 28¾ à Londres. Mêmes prix que la semaine dernière pour les changes en Orient. Ce qui se passe sur nos marchés de cocons, ainsi que sur ceux d'Italie, donne un peu à réfléchir. A peine les achats ont-ils été commencés que l'on en a annoncé la fin. C'est surtout la spéculation qui a acheté et non les fileurs qui n'ont pas sûrement la moitié de leur approvisionnement habituel. Beaucoup d'éducateurs, comme nous l'avons indiqué dans nos derniers Bulletins, ont préféré faire étouffer leurs récoltes plutôt que de vendre aux prix pratiqués. Nous croyons qu'ils n'ont pas mal opéré, car le déficit paraît devoir être plus grand qu'on ne l'avait supposé il y a quelques jours.

En Italie il ne serait pas moins de 30 p. c. et en France de 20 p. c. auquel il faut ajouter 2 livres de plus de rendement que l'année passée.

On a payé en Toscane jusqu'à 3.10 ires. Dans les Cévennes 2.75, même 2.80.

LES CAISSES RURALES

Qu'une institution comme les Caisses Rurales n'aient pas, du premier abord, les suffrages de tout le monde, c'est dans la nature même des choses. Toute idée nouvelle a ses détracteurs, 1o parcequ'elle est nouvelle et 2o parcequ'on la connaît mal. Les caisses rurales ne devaient pas faire exception à la règle et lorsque nous avons lu sur le *Courrier de St-Hyacinthe*, la conférence de M. le Dr Palardy donnée au cercle agricole de St-Hughes, nous n'avons pas été le moins du monde étonné de voir le conférencier prendre partie contre les caisses rurales. Mais, de plus, nous nous en félicitons, car cela nous permet de recueillir les arguments qu'on leur oppose et d'y répondre d'une manière directe.

Le Dr. Palardy nous permettra de résumer ses objections comme suit :

1o Il vaut mieux enseigner à nos cultivateurs à faire de l'argent, que de leur faciliter les emprunts.

2o La caisse ne pourra trouver à emprunter des fonds à meilleur marché qu'on peut les obtenir des banques et ne pourra, par conséquent, prêter à un taux exceptionnellement bas.

3o La caisse ne pourra pas empêcher ses emprunteurs d'appliquer